



Succession pas de prise de décision

Par **traffic**, le **02/07/2016** à **14:22**

Bonjour,

Mon mari est décédé le 8déc dernier nous nous étions fait donation (maison principale 400000, appt en indivision : moitié de l'ppt et pour mon mari un garage soit 97000 pour la succession). J'avais opté pour ½ en nu propriété. Il avait une fille qui a été d'accord pour la vente de la maison et je lui avais dit que je souhaitais racheter la part de l'appt et du garage. A ce jour le notaire lui a envoyé un modèle de déclaration mais elle ne répond pas. J'ai proposé, pour faire avancer les choses de faire un partage lui laissant la maison à elle de me laisser l'appt et je ferais l'avance de 2 semestres de ses frais de succession, Au bout d'un an une soulte me serait versée et les frais remboursés. Si elle ne se manifeste pas que puis-je faire ? Est ce que je suis obligée de rester dans la maison principale et l'entretenir, qui paiera les charges afférentes ? jusqu'à quand. Merci de me conseiller.